

LE FISC CONTRÔLE LES FOOTBALLEURS

Le suivi des joueurs de Ligue 1 les plus rémunérés dépend d'une division nationale en charge des dossiers fiscaux sensibles, spécialisée dans les hauts revenus.

YOHANN HAUTOIS

La Direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF), située rue de Saussure, dans le XVII^e arrondissement de Paris, n'a rien d'un bunker, mais on y entretient une culture du secret professionnel auquel personne ne déroge, « sous peine de voir débarquer les boeuf-carottes », sourit un ancien employé qui a assisté, après des fuites dans la presse, à des interrogatoires « dignes d'une garde à vue ». Et pour cause, cette cellule d'enquête fiscale, créée en 1983, traite les dossiers des contribuables les plus riches de France (grands patrons, chanteurs, acteurs, élus politiques), dits « dossiers à très fort enjeu ». « De par leur degré de complexité (montants, nature et diversité des revenus), les joueurs de la L 1 en dépendent », fait-on savoir au ministère des Finances, à Bercy. Entrent dans ce cadre ceux qui déclarent des revenus annuels supérieurs à 762 000 euros et/ou un patrimoine supérieur à 6,9 M€. Malgré tout, la situation fiscale des sportifs n'est pas « la plus sensible, selon un ancien employé. Ce sont des contribuables fortunés mais contrôlés au moins tous les trois ans (durée de la prescription), comme tout contribuable. Les dossiers sensibles concernent plutôt les élus politiques, car s'il y a une fuite dans la presse (de fraude fiscale), cela peut avoir des conséquences nationales ». L'affaire Cahuzac en fut l'exemple le plus frappant ces dernières années, mais les footballeurs ne sont pas pour autant oubliés par les services fiscaux, surtout les impatriés qui bénéficient d'un régime particulier (1) « Les footballeurs ne sont pas plus ciblés, mais on est quand même vigilants, remarque Olivier Vadebout, secrétaire général de la CGT finances publiques. On regarde la corrélation entre les dépenses et les revenus par exemple, qu'on retrouve souvent dans le domaine public. Quand on voit un reportage d'un footballeur sur son yacht alors qu'il ne déclare rien, cela peut nous attirer (sourire). Dès que Cavani bat le record de buts du PSG, on imagine que cela peut s'accompagner d'une prime. »

Cela commence par un simple « contrôle sur pièces » (la déclaration faite par le club et le joueur), et peut aller jusqu'à un

« examen de situation fiscale personnelle » « Une cellule de programmation » sélectionne les dossiers à vérifier en fonction de certains critères : la notoriété du contribuable, des anomalies dans la déclaration initiale, des demandes de la direction « sans nous donner plus d'informations », remarque Magali (2), ancienne employée de la direction des impôts des non-résidents, cellule qui se penche, notamment, sur les internationaux français évoluant à l'étranger. Débute alors une longue et fastidieuse enquête (un an).

En 2016, la situation fiscale des étrangers impatriés du PSG a été ciblée sur les années 2012-2014

« Sur les revenus déclarés par l'employeur, il n'y a pas de problème en général. Cela se complique avec les bénéficiaires non commerciaux et les bénéficiaires industriels et commerciaux, liés au droit à l'image et à la publicité, car ce n'est pas le joueur qui les perçoit en mains propres mais une société, rarement domiciliée en France, souligne Magali. On a des accords de coopération avec un certain nombre de pays, on doit connaître la fiscalité locale, épilucher la presse internationale... » Un travail de fourmi réalisé par les quinze brigades de la DNVSF (composée de 291 agents dont 188 vérificateurs), aucune n'étant dédiée spécifiquement aux sportifs de haut niveau. Leur objectif chiffré ? Une douzaine de dossiers par an et par contrôleur, mais, dans les faits, « c'est plutôt huit ou neuf du fait de la charge de travail que cela nécessite. D'autant plus que les effectifs de la Direction générale des finances publiques (tout service) sont passés de 140 000 à 109 000 en dix ans », dénonce Régis Mezzasalma de la CGT finances publiques.

Si, au total, 9 000 à 10 000 personnes contrôlent quelques-uns des 37 millions de foyers fiscaux français, la DNVSF se réserve « les gros dossiers » comme le PSG, qui, en 2016, avait vu la situation fiscale de ses étrangers impatriés (Brahimovic, Pastore, Maxwell...) ciblée sur les années 2012 à 2014, « particulièrement sur les primes à la signature, se rappelle Olivier Vadebout. Cela tient au fonctionnement du club, des salaires

très importants, et à l'identité internationale de son propriétaire (Qatar) ». Les Football Leaks, sur lesquels s'appuient les agents, ont révélé comment certains des joueurs (dont Javier Pastore et Angel Di Maria, l'enquête ayant été classée sans suite pour ce dernier) pouvaient jouer avec ce que Régis Mezzasalma appelle « la zone grise. C'est le jeu du chat et de la souris ». Mais, à la fin, c'est souvent le vérificateur qui l'emporte, avec des pénalités qui, selon la bonne foi du contribuable, peuvent aller de 10 à 100%... »

(1) Les impatriés, étrangers ou Français n'ayant pas vécu en France lors des cinq dernières années, bénéficient, selon des dispositions prévues à l'article 100 bis du CGI et d'un système de conventions internationales avec les pays d'origine, d'une exonération pendant cinq ans de 50 %. En revanche, un prélèvement à la source de 15 % est effectué sur les salaires, en cas de départ du territoire français avant la fin de la période.

(2) Le prénom a été modifié



LEMAGNE

R. Lewandowski
(Bayern)

1,33 M€

T. Müller
(Bayern)

1,25 M€

M. Neuer
(Bayern)

1,25 M€

ng
950 000 €

guez
950 000 €

INGLETERRE

A. Sanchez
(Manchester Utd)

1,58 M€

M. Özil
(Arsenal)

1,36 M€

P. Pogba
(Manchester Utd)

1,33 M€

o
City) 1,2 M€

uyne
r City) 1,15 M€

ku
r Utd) 1,15 M€

PAGNE

L. Messi
(FC Barcelone)

8,3 M€

C. Ronaldo
(Real Madrid)

3,5 M€

G. Bale
(Real Madrid)

2,1 M€

z
e) 2 M€

ho
e) 2 M€

LIE

O. Higuaïn
(Juventus)

1,25 M€

L. Bonucci
(AC Milan)

1,25 M€

P. Dybala
(Juventus)

1,16 M€

1 M€

arumma
1 M€